

L'ONEE pourrait renouer avec les bénéfiques

• Un résultat net de 1,5 milliard de DH attendu en 2016

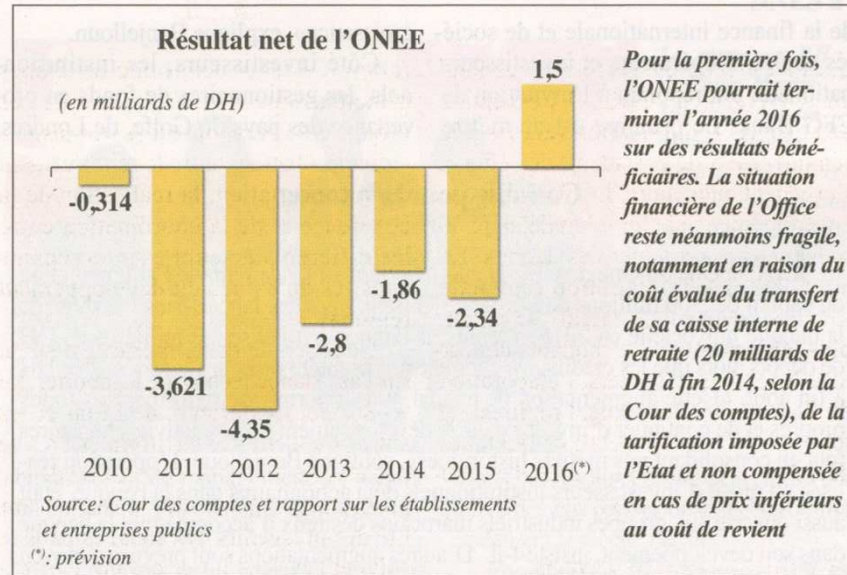
• A l'origine, la solution au butoir TVA, les mesures du contrat-programme...

• Les révisions tarifaires ont généré 2,8 milliards de DH en 2015

C'EST une éclaircie pour l'Office national de l'eau et de l'électricité. L'ONEE renouerait avec les bénéfices dès cette année. Il prévoit un bénéfice de 1,5 milliard de dirhams et un résultat d'exploitation de 3,7 milliards de dirhams! Un «exploit» qui s'expliquerait par la baisse des cours du pétrole et par les retombées des mesures engagées au titre du contrat-programme 2014-2017.

De même, cette année, le problème du butoir de la TVA a été quasi réglé. Le ministère des Finances a signé une reconnaissance de dette à l'égard de l'Office au titre du crédit de TVA cumulé à fin 2013. L'ONEE a contracté un prêt de 1,94 milliard de dirhams destinés à l'apurement de la situation des dettes fournisseurs et l'amélioration des délais de paiement et le remboursement en principal et intérêts sera pris en charge par l'Etat.

Dès 2015, une petite amélioration de la situation financière s'est fait sentir: le résultat d'exploitation s'est établi à 95 millions de dirhams contre -675 millions



en 2014 alors que le résultat net était toujours déficitaire de plus de 2 milliards de dirhams contre -1,8 milliard une année auparavant. Son chiffre d'affaires est passé de 29,5 milliards de dirhams en 2014 à 32,5 milliards en 2015 et 35,2 milliards sont prévus en 2016.

Le bilan pour l'année 2015 fait ressortir que l'allègement du niveau des déficits est dû à des facteurs exogènes, en particulier la baisse de la demande et du cours du pétrole. Les mesures prévues par le contrat-programme ont également permis de redresser la barre. A elles seules, les révisions tarifaires ont généré 6,2 milliards de dirhams en 2014 et 2,8 milliards en 2015. Et ce, sans oublier l'appui de l'Etat qui atteint 6,2 milliards sur un montant global de 12,3 milliards de dirhams prévus à fin 2015.

Conclu pour la période 2014-2017, le contrat-programme prévoit une série de mesures dont la revalorisation des tarifs, l'appui de l'Etat, la décompensation du fuel, la maîtrise des charges, la synergie et l'amélioration des performances et de la gouvernance. Mais certaines ne sont toujours pas

opérationnalisées. C'est le cas de l'apurement des créances sur les ex-Régies de Casablanca et de Tétouan qui s'élèvent à 1,14 milliard de dirhams. De même, l'ONEE n'est toujours pas parvenu à actionner les synergies entre les deux branches électricité et eau et à regrouper leurs structures. Il continue aussi à gérer la caisse interne de retraite dont le coût de transfert est estimé à 20 milliards de dirhams. Selon la Cour des comptes, le transfert de cette caisse interne de retraite «gagnerait à être engagé dès à présent en vue de profiter de l'opportunité qu'offre la baisse des cours du pétrole et des autres matières énergétiques qui contribueront à accélérer le retour à l'équilibre financier de l'Office. Cette réforme devrait lui permettre de se recentrer sur son monopole naturel de transport de l'énergie électrique et de développer ses contrats de partenariat avec le secteur privé pour la production d'électricité».

K. M.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com